

**Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 15 janvier 2021 - 20 heures - salle polyvalente**

Secrétaire de séance : Rémi Catheland

13 conseillers présents

**Approbation CR dernier conseil**

Le conseil approuve le compte rendu du dernier conseil.

**Rapport sur Délégation du Conseil Municipal au Maire**

**Devis signés**

- \* SRE Editions Propières : édition de 450 bulletins municipaux pour un montant TTC de 875,65 euros.
- \* Solmark Grandris : Tracage 2 passages piétons Casse Froide pour un montant TTC de 549,60 euros.
- \* - Le Progrès annonce légale : 200,29 euros TTC parution annonce DPU  
- Le Pays Roannais : 178,80 euros TTC parution annonce DPU
- \* CFPPA Précieux : formation produits phytosanitaires pour un montant TTC de 312 euros.
- \* Eurofeu Salaise sur Sanne : remplacement de 9 extincteurs pour un montant TTC de 782,04 euros.
- \* Proveto Moirans : diverses fournitures voirie pour un montant TTC de 586,90 euros.
- \* Lacombe Amplepuis : acquisition taille haie pour un montant TTC de 146 euros.
- \* Conforama Roanne : acquisition 2 cuisines pour les studios pour un montant TTC de 3.210,11 euros.

**Comptabilité**

**Délibérations comptabilité avant vote du budget**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Urbanisme**

**Plan Local d'Urbanisme**

La commune envisage une modification du PLU actuel sur la zone AU (à urbaniser) pour un projet de constructions différent du PLU en vigueur.

Pour pouvoir aller plus loin dans le projet, aujourd'hui nous devons faire un relevé topographique du terrain.

Le conseil retient à l'unanimité le devis du Cabinet Desmures : devis de 2.940 euros TTC avec un délai de rendu de 1 mois.

Une fois cette étude faite, un cabinet pourra travailler sur une étude de faisabilité pour définir l'implantation des constructions et le coût de viabilisation des terrains.

Pour cette étude, le conseil approuve le devis du cabinet Réalités pour un montant de 9.936 euros TTC.

#### Voirie

##### Barrière rue « Montée de la Grand Côte »

Le conseil décide de ne pas donner suite à ce projet.

#### Bâtiments communaux

##### Eglise - chauffage et paratonnerre

Le conseil demande d'étudier le chauffage de l'église car la chaudière commence à donner des signes de faiblesse.

Suite au contrôle du paratonnerre, il a été décelé des anomalies :

*La résistivité maximale de la prise de terre pour un SPF avec PDA est de 10ohms - la terre est non conforme, il faut l'améliorer. Et selon l'évolution des normes NFC 17 102 et NF EN 62305, il faudrait créer une 2<sup>ème</sup> descente et une 2<sup>ème</sup> prise de terre.*

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de SAE pour la remise aux normes :

- Amélioration de la prise de terre actuelle : 2.010 euros TTC
  - Création d'une 2<sup>ème</sup> descente : 3.540 euros TTC
- Soit un total de 5.550 euros TTC

#### Budget

##### Projet travaux 2021

Le conseil envisage comme travaux sur la commune pour 2021 :

- Réfection des allées du cimetière
- Réfection du lavoir
- Aménagement du contour du city stade.

##### Rencontre avec Mr MURAD Yves - chemin de Repierre

Monsieur Murad Yves habitant sur la commune de Cublize demande de nouveau que la commune de Saint-Vincent-de-Reins participe financièrement à la réfection du chemin de Repierre.

Le précédent Conseil avait refusé de participer à cette réfection et rappelé :

- que le Maire ne peut pas utiliser les deniers publics pour satisfaire un intérêt particulier,
- que ledit chemin étant un chemin rural il est ouvert à tous publics y compris aux bovins et que l'intérêt public ne justifie pas que le maire prenne un arrêté de circulation.

Le Conseil Municipal suit la position du précédent Conseil Municipal et de Monsieur le Maire de ne pas participer et confirme à l'unanimité que le Maire ne peut pas utiliser les deniers publics pour satisfaire un intérêt particulier.

## Demandes de subventions

Le conseil accepte les subventions suivantes :

- Chambre des métiers Lyon : subvention de 180 euros (2 jeunes en alternance)
- Rugby Club Amplepuis : subvention de 150 euros (plusieurs enfants de la commune licenciés)
- MFR Lamure : subvention de 180 euros (2 jeunes scolarisés)

## Questions diverses

- Une demande de fonds de concours a été faite à la COR concernant les travaux de l'étage de la mairie pour un montant de 5.000 euros.

- Suite à la fermeture de la déchetterie de Saint-Vincent, un point de collecte pour les cartons bruns va être installé « Espace Loisirs » sur l'ancien terrain de basket.

Séance levée à : 23 h 45

Fait à Saint-Vincent-de-Reins

Le 21 janvier 2021

